FICHE TECHNIQUE

10/2024 BE330-OB-60-SR

BUROBOX 30 SR



En savoir plus



COMPOSITIONS:

- Bois aggloméré de Haute Densité 680 Kg/m³ de classe E1/2
- Bac en acier Galvanisé **Z100** (usage intérieur)

OPTIONS:

- · Face supérieure vernie
- Tôle supérieure 4/10° en acier galvanisé Z100

SUIVANT NORMES SUR LES PLANCHERS SURÉLEVÉS - EN 12825

DESTINATION:

 Dalle sans revêtement à usage de bureaux et autre application intérieure, destinée à être revêtue d'un revêtement plombant (en pose poissée) de type moquette ou PVC.

Dimer	Dimensions	
Largeur	Tolérance	
600 mm	+/- 0,25 mm	
Longueur	Tolérance	
600 mm	+/- 0,25 mm	
Épaisseur	Tolérance	
30 mm	+/- 0,3 mm	

PEF	PERFORMANCES TECHNIQUES DU SYSTÈME		
Charges admissibles	Montage AUTOPORTANT : 1A ponctuelle : 232 daN — Répartie : 1 190 daN/m ²	Montage avec TRAVERSES 30/15 : 2A ponctuelle : 327 daN — Répartie : 1 635 daN/m ²	
Tenue au feu	RÉACTION AU FEU : Bfl-s1 (M1) en sous face — côté plénum ANTISTATIQUE : Résistance Électrique Transversale > à 10° Ohms		
Propriété électrostatique			
Propriété acoustique	Sans revêtement : 46 dBA	Avec moquette plombante 500x500 : 51 dBA	

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE		
En finition brute : A	Avec verni ou tôle en face supérieure : A+	FDES : INIES N°1-170:204(R1)

	USAGE ET ENTRETIEN		
	DÉMONTAGE DES DALLES	REMONTAGE DES DALLES	
Accès au plénum	Utiliser les outils de levage prévus à cet usage (ventouse). Ne jamais utiliser de tournevis ou levier. Démontage recommandé des dalles en damier. Repérage nécessaire des dalles de rives.	Vérifier le bon positionnement des joints de tête et éliminer tous corps étrangers sur vérins et traverses. Replacer soigneusement les dalles dans le même ordre qu'au démontage et dans le même sens.	
Entretien	L'eau ou les liquides peuvent provoquer le gonflement des composants des dalles, des oxydations ou délitages (pour les dalles revêtues d'usine). Tout excès d'eau est à banir. Il est impératif de consulter la fiche d'entretien (du fabricant) du revêtement collé sur la dalle, avant toute intervention. Le matériel doit être stocké dans des locaux secs et fermés dont la température ambiante est comprise entre +12 à +24°C avec une humidité relative comprise entre 45% et 70%. Il est impératif de ne pas filmer les palettes afin d'éviter toute condensation pouvant endommager de façon irréversible le matériel.		
Condition de stockage			
Mise en œuvre	Les règles de mise en œuvre et leurs conditions sont définis par le DTU 57-1 (P1 et P2).		

